

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 15 SEPTEMBRE 2011**

Présents : MM. CHOPELIN, AMBEAU, DEN HOLLANDER, GAUFRIAU, Mme GODART, M.FERAL, Mme BIASON, M.PEDA, Mmes SCHMIT, PINEZIC, MM MUELLER, TALATIZI

Absents, excusés et représentés :

- M. BROQUET a donné pouvoir à M.CHOPELIN
- M. DIOT a donné pouvoir à Mme GODART

Absents : Mmes DE LAERE, MM GOURMELON, TASSEL et MARCEAUX

Secrétaire de séance : Mme GODART

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30, procède à l'appel et charge Madame GODART d'assurer le secrétariat de séance, fonction que celle-ci accepte.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 juin 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL

POINT n°1 : Création d'un poste de brigadier suite à avancement de grade

Rapporteur : Monsieur le Maire

DECIDE, à l'unanimité, de la création d'un emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires dans le grade de brigadier – cadre d'emploi des brigadiers,

MODIFIE le tableau des emplois à compter du 1^{er} octobre 2011,

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi.

POINT n°2 : Suppression d'un poste de gardien municipal suite à avancement de grade

Rapporteur : Monsieur le Maire.

DECIDE, à l'unanimité, de la suppression d'un emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires dans le grade de gardien de police municipal – cadre d'emploi des gardiens,

MODIFIE le tableau des emplois à compter du 1^{er} octobre 2011,

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

POINT N°3 : Déclaration d'Intention d'Aliéner parcelle section B n°779

Rapporteur : Monsieur AMBEAU, Premier-Adjoint au Maire.

PREEMPTÉ, à l'unanimité, la parcelle cadastrée section B n°779 sur l'estimation faite par le Service des Domaines soit 3 300,00 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette préemption.

POINT N°4 : Déclaration d'Intention d'Aliéner parcelle section ZH n°36

Rapporteur : Monsieur AMBEAU, Premier-Adjoint au Maire.

PREEMPTÉ, à l'unanimité, la parcelle cadastrée section ZH n°36 sur l'estimation faite par le Service des Domaines soit 860,00 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette préemption.

POINT N°5 : Acquisition des parcelles cadastrées section A n°308, ZA n°135, 136 et 154.

Rapporteur : Monsieur Eric AMBEAU, Premier-Adjoint au Maire.

ACCEPTÉ, à l'unanimité, la proposition de vente faite par les héritiers de Madame DUBROCA et d'acquérir les parcelles cadastrées section A n°308, section ZA n°135, 136 et 154 sur l'estimation faite par le Service des Domaines soit 6 200,00 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette acquisition.

POINT N°6 : Courrier d'un administré proposant à la commune l'échange de la parcelle section A n°1038 avec le talus communal sis rue des étangs.

Rapporteur : Monsieur Eric AMBEAU, Premier-Adjoint au Maire.

ACCEPTÉ, à l'unanimité, la proposition d'échange faite par Monsieur Jacques DELBECQ concernant l'acquisition par la commune de la parcelle A n°1038 et la cession du talus communal.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cet échange

POINT N°7 : Présentation du rapport annuel 2010 du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la région de Lagny-sur-Marne.

Rapporteur : Monsieur Jean DEN HOLLANDER, Adjoint au Maire.

PREND ACTE, à l'unanimité, du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable – année 2010 – présenté par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Lagny-sur-Marne.

POINT N°8 : Avis sur le projet du Plan stratégique régional de santé de l'Ile-de-France

Rapporteur : Monsieur le Maire.

EMET, à l'unanimité, un avis favorable au projet du Plan stratégique régional de santé de l'Ile-de-France présenté par l'Agence Régional de Santé,

Informations Diverses

Rapporteur : Monsieur le Maire

1) Décision municipale prise :

- Attribution d'un marché de prestation de services concernant l'enlèvement du dépôt sauvage lieu dit « La Terre aux Os » à l'entreprise VEOLIA PROPLETE sise à Nanterre (92) pour un montant de 10 020, 00 euros H.T. (décision n°2 du 25/07/2011)

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 50

